

TROUVE
TA
PASSION

PASS ACTIVITÉS
6-14 ANS

Inscrivez-vous sur ville-bois-guillaume.fr



PASS ACTIVITÉS 2023

La ville relance l'opération « Pass'activités » et finance une participation pouvant aller de 20 à 140 € pour chaque jeune Bois-Guillaumais de 6 à 14 ans et pour chaque jeune porteur de handicap jusqu'à 21 ans, souhaitant s'inscrire à une activité associative dans la commune.

Ce dispositif est universel puisque chaque enfant peut en être bénéficiaire. Le montant de cette aide est progressif et est corrélé aux revenus des parents, facilitant ainsi l'accès aux activités pour les enfants.

Remis sous forme de chèques de montants différents, ils pourront être dépensés dans une ou plusieurs association(s) de la ville.

Retrouvez ci-dessous le tableau des différentes tranches :

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5
Montant de l'aide par enfant	140 €	120 €	100 €	80 €	20 €

CALENDRIER

- Les inscriptions sont ouvertes du 9 mai au 30 septembre 2023
- Les Pass'Activités seront distribués à partir du 29 mai 2023
- La date limite d'utilisation est fixée au 15 octobre 2023

COMMENT ?

- Un formulaire téléchargeable sur le site de la ville, ou disponible en mairie, est à remplir et à retourner au CCAS par voie postale ou par mail : pass-activites@ville-bois-guillaume.fr
- Après étude du dossier, le Pass'Activités vous sera transmis par courrier

Retrouvez toutes les informations ainsi que la liste des associations participantes sur le site de la ville.

CONTACT

CCAS - Place de la Libération, 76230 Bois-Guillaume
 Tél. : 02 35 12 24 77
 Permanences : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30